



Le GREAT Savoir

Groupe de recherche en économie appliquée et théorique

N° 122

" Réfléchir à changer "

Février 2021

Analyse microéconomique des budgets sociaux du Mali

Editorial



L'analyse microéconomique des budgets de la protection sociale, des transferts des dépenses de santé aux Collectivités territoriales, du financement de la formation continue et des subventions de l'enseignement privé sont des thèmes identifiés par des organisations de la société civile. Il faut savoir que le financement de la protection sociale s'impose aujourd'hui comme un défi

important à relever dans un grand nombre de pays.

Certains facteurs structurels, notamment le vieillissement de la population ou la pauvreté persistante, exercent (et exerceront de manière croissante) une pression à la hausse sur les dépenses sociales, en particulier dans les domaines de la santé et des retraites.

Aussi, le Mali s'est-il engagé dans un processus volontariste de décentralisation où l'Etat central ambitionne de transférer des compétences et des ressources aux collectivités territoriales décentralisées. Dans ce sens, l'Etat s'est fixé comme objectif le transfert de 30% du budget d'Etat à ces collectivités. A ce jour, l'Etat a déjà commencé, entre autres, le transfert des ressources de la santé, de l'éducation et de l'hydraulique.

Massa Coulibaly

Introduction

Le Mali a inscrit ses budgets de ces dernières années dans l'atteinte des objectifs du Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CREDD). Les thématiques associées sont la protection sociale, les transferts des dépenses de santé aux collectivités territoriales, le financement de la formation continue des enseignants mais aussi les subventions de l'enseignement privé. De façon générale, les prévisions budgétaires ont connu une augmentation continue entre 2010 et 2016. De même, les dépenses budgétaires ont connu une augmentation sur la période aussi bien pour les secteurs sociaux que pour les autres secteurs.

1. Evolution de la protection sociale

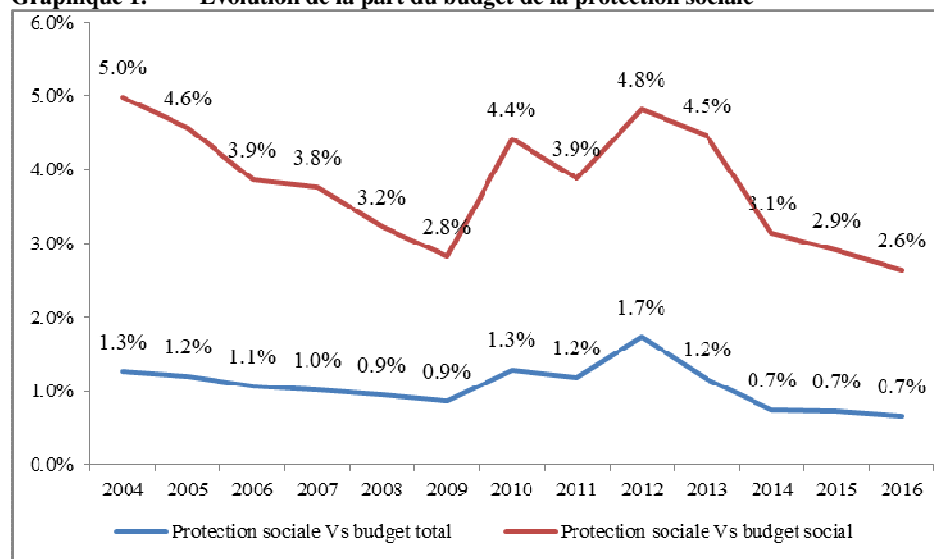
De façon globale, le budget d'Etat et le budget social augmentent chacun plus rapidement que celui du budget de la sécurité sociale. Si le budget social et le budget général augmentent de près de 8% en moyenne annuelle sur les 12 dernières, le budget de la protection est difficilement à 3%, soit plus exactement 2.8% pour le budget initial et moins de 1% pour le budget révisé.

Tableau 1. Evolution des budgets (milliards fcfa)

		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Protection sociale	Initial	10	10	10	10	10	10	17	17	17	17	14	14	14
	Révisé	10	10	10	10	10	10	14	11	10	10	11	10	11
Budget social	Initial	201	219	259	266	310	354	374	437	356	386	430	478	515
	Révisé	196	213	254	277	292	350	369	427	339	371	433	470	490
Budget total	Initial	787	836	936	977	1 056	1 155	1 276	1 424	989	1 483	1 823	1 896	2 058
	Révisé	787	851	936	994	1 056	1 155	1 276	1 424	989	1 483	1 823	1 896	2 057

Le Mali a enregistré une baisse de la part de son budget de la protection sociale entre 2004 et 2016, passant respectivement de 5% et 1.3% des budgets, total et social, à 2.6% et 0.7% de ces mêmes budgets. Cette tendance de diminution du budget de la protection sociale ne semble pas conforme aux objectifs affichés par les pouvoirs publics d'amélioration du cadre de vie de l'ensemble des citoyens.

Graphique 1. Evolution de la part du budget de la protection sociale



Au Mali, le budget de la protection sociale est constitué des ressources allouées au Régime d'assistance médicale (RAMED), des fonds de l'Assurance maladie obligatoire (AMO), des fonds des mutuelles, des fonds des filets sociaux et diverses subventions allouées à des organismes à caractère sociale. Quel que soit le budget analysé (initial ou révisé), les allocations budgétaires de la protection sociale ont connu une baisse entre 2010 et 2016, passant respectivement de 16.5 milliards de fcfa et 14.3 milliards de fcfa à 13.5 milliards et 11 milliards de fcfa pour les budgets initial et révisé. Il faut noter que ce budget est principalement supporté par celui des filets sociaux où l'Etat injecte en moyenne 10 milliards de fcfa par an depuis quelques années déjà.

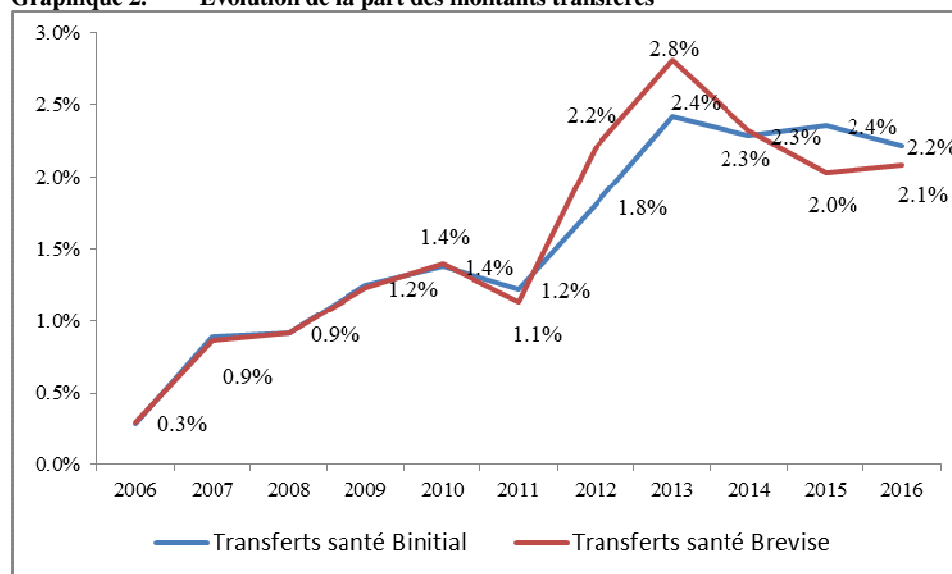
Tableau 2. Evolution de la structure du budget de la protection sociale (en millions de fcfa)

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
RAMED	Initial	953	800	161	0	25	0	0
	Révisé	953	800	161	0	25	0	0
AMO	Initial	2 953	6 000	6 753	6 903	3 000	3 045	2 557
	Révisé	835	0	0	0	559	0	0
Mutuelle	Initial	0	150	200	300	390	340	512
	Révisé	0	150	200	258	390	272	460
Investissement AMO-RAMED	Initial	2 600	0	0	0	0	0	0
	Révisé	2 525	0	0	0	0	0	0
Filets sociaux	Initial	10 000	10 000	10 000	10 000	10 104	10 500	10 500
	Révisé	10 000	9 997	10 000	10 000	10 104	9 508	10 500
Protection sociale	Initial	16 506	16 950	17 114	17 203	13 519	13 885	13 568
	Révisé	14 313	10 946	10 361	10 258	11 078	9 780	10 960

2. Transfert des dépenses de santé aux collectivités

La part du budget de la santé transféré aux Collectivités territoriales décentralisées est passée de 0.3% à un peu plus de 2% quel que soit le budget, initial ou révisé. La proportion du budget transféré a connu une plus grande augmentation à partir de 2011 pour atteindre le maximum en 2013 avec des taux respectifs de 2.8% et 2.4%

Graphique 2. Evolution de la part des montants transférés



En 2006, les régions de Sikasso, Ségou et de Koulikoro ont reçu au total 54.2% (plus de la moitié des montants transférés) des budgets transférés avec respectivement 19% (budget initial et révisé) pour la première région, 18.7% (budget initial et révisé) pour la deuxième région et 16.5% pour la troisième région tandis que les régions de Tombouctou, Gao et de Kidal reçoivent moins de 10% des montants transférés (soit plus exactement 9.2% au total). En 2016, dernière année de notre base, les trois premières régions n'ont représenté que 40.3%, soit près de 10 points de pourcentage de différence d'avec 2006. A l'opposé, les régions de Tombouctou, Gao et Kidal voient leur part se fixer à 20%, soit une augmentation de 10 points de pourcentage sur la période 2006-2016.

3. Financement de la formation continue des enseignants

Les données permettent d'isoler le budget alloué à la formation continue des enseignants au Mali. Ainsi, le Mali a alloué entre 2004 et 2016 des montants respectivement de 3.7 milliards de fcfa et 3.5 milliards fcfa (budget initial et révisé) 29.2 milliards et 28 milliards, soit une augmentation de plus de 25 milliards de fcfa. De moins de 10 milliards annuels entre 2004 et 2008, le budget alloué à la formation continue a fortement augmenté à partir de 2009 de plus de 13 milliards pour se fixer à près de 30 milliards de fcfa en 2016. Le financement de la formation continue a connu un accroissement annuel moyen de 19% entre 2005 et 2016.

4. Subvention de l'enseignement privé

Au Mali, la pyramide scolaire est constituée aussi bien d'écoles privées que d'écoles publiques. Ainsi, certains élèves issus du système public sont orientés dans les écoles privées contre subventions. Cela est dû au manque ou à l'absence d'infrastructures scolaires suffisantes. Ainsi, la part des budgets des subventions va de 3.9% et 4.3% des budgets initial et révisé à moins de 1% (plus exactement 0.9%) entre 2004 et 2016.

L'Etat du Mali a alloué dans le cadre des subventions aux écoles des montants allant de 3.5 milliards de fcfa à seulement 2.1 milliards de fcfa sur un budget total de l'éducation de base de 88.8 milliards en 2004 et de 233.8 milliards en 2016. Il est donc loisible de remarquer qu'il existe une relation inversement proportionnelle entre l'évolution des budgets des subventions et les budgets de l'éducation de base. En moyenne au Mali, les subventions à l'enseignement privé ont diminué de 4.2% et de 5% pour les budgets (initial et révisé) entre 2005 et 2016.

Conclusions

En ce qui concerne le budget de la protection sociale, il a légèrement augmenté entre 2004 et 2016 en passant de 10 milliards de fcfa à 14 milliards de fcfa. Aussi, dans le cadre du processus de décentralisation, l'Etat a transféré des budgets de certains domaines tels que la santé, l'éducation et autres. Au niveau de la santé, l'Etat a mis à la disposition des autorités locales sur les plus de 69 milliards de fcfa alloués à la santé, moins de 3 milliards de fcfa au titre de la santé entre 2006 et 2016. L'Etat injecte entre 4 milliards de fcfa en 2004 et plus de 29 milliards en 2016, au titre de la formation continue des enseignants.